

3AC CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 18 Place Winston Churchill, 87000 LIMOGES
853 069 508 RCS LIMOGES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 NOVEMBRE 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 août 2025

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025, s'élevant à 10 864,61 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice		10 864,61 euros
A titre de dividende global à l'Associé Unique	7 000,00 euros	
Au compte « autres réserves »	3 864,61 euros	
	-----	-----
Totaux	10 864,61 euros	10 864,61 euros

Le dividende sera mis en paiement le 20 décembre 2025 au plus tard.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président

DocuSigned by:
olivier henry
29D165CF2BD040F...

comptes certifiés conformes

① BILAN SIMPLIFIÉ

Exercice clos le 31/08/2025

DocuSigned by:

olivier henry

29D165CF2BD040F...

Néant ☐

ACTIF	Brut ①		Amort. Provisions ②		Net 31/08/2025 ③	Net 31/08/2024 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial - Autres	010 014		012 016			
Immobilisations corporelles	028	1 586	030	1 049	536	
Immobilisations financières (1)	040	2 647	042		2 647	
(5) TOTAL I	044	4 233	048	1 049	3 183	
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances clients et comptes rattachés (2)	068	8 549	070		8 549	14 537
Autres créances (3)	072	4 781	074		4 781	1 052
Valeurs mobilières de placement	080		082			
Disponibilités	084	17 457	086		17 457	6 611
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	30 786	098		30 786	22 200
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	110	35 019	112	1 049	33 970	22 200

PASSIF	31/08/2025		31/08/2024	
Capital social ou individuel	120	1 000	1 000	
Écarts de réévaluation	124			
Réserve légale	126	100	100	
Réserves réglementées	130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	16 407	12 580	
Report à nouveau	134			
Résultat de l'exercice	136	10 865	3 827	
Subventions d'investissement	137			
Provisions réglementées	140			
TOTAL I	142	28 372	17 507	
Provisions pour risques et charges	154			
TOTAL II	154			
Emprunts et dettes assimilées (4)	156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164			
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	166	2 748	2 190	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	1 916	674	
Comptes courants d'associés	173	633	1 528	
Autres dettes	175	300	300	
Produits constatés d'avance	174			
TOTAL III	176	5 598	4 692	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	180	33 970	22 200	

Renvois :				
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immo. cédées	184
				544

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/08/2025

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE					31/08/2025		31/08/2024		
Ventes de marchandises			(dont export et livraisons intracommunautaires)	209		210			
Production vendue biens				215		214			
Production vendue services				217		218	73 018	66 704	
Production stockée						222			
Production immobilisée						224			
Subventions d'exploitation reçues						226			
Autres produits						230	998	50	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	74 016	66 754	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234			
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238		1 017	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240			
Autres charges externes		(dont crédit-bail mobilier		immobilier)		242	60 939	60 583	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle) CFE et CVAE	243		288	244	288		
Rémunérations du personnel						250			
Charges sociales						252			
Dotations aux amortissements		(dont amortissement du fonds de commerce)	255			254	8	34	
Dotations aux provisions						256			
Autres charges :		- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259			262			
		- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)						264	61 235	61 635	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)						270	12 782	5 119	
Produits financiers					III	280			
Produits exceptionnels					IV	290			
Charges financières					V	294			
Charges exceptionnelles :		- Dont amort. des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 oct.)		VI		300		100	
		- Dont amort. except. de 25% des const. nouvelles (art. 39 quinquies D)							
Impôts sur les bénéfices					VII	306	1 917	1 192	
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)						310	10 865	3 827	
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable (col. 1), déficit comptable (col. 2)			312	10 865	314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316			
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318			
Provisions non déductibles						322			
Impôts et taxes non déductibles						324	1 917		
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés		247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997		
Déductions									
Entreprise nouvelle (art. 44 sexies)		986		ZFU - Territoire entrepreneur (art. 44 octies A)	987			342	
Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdec.)		127		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	138				
Investissement et souscription outre-mer		344		Jeune entreprise innovante (art. 44 sexies A)	989				
Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdec.)	993				
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		992		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	345				
Zone France ruralités revitalisation (art. 44 quindecies A)		181							
Divers, dont :									
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		655		Créance report en arrière du déficit	346			350	
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		647		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		649		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990				
				Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641				
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs					Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		352	12 782	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)						356			
Déficits antérieurs reportables				(dont imputés sur le résultat)				360	
Résultat fiscal après imputation des déficits					Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2		370	12 782	372

Annexe

DocuSigned by:
olivier henry
29D165CF2BD040F...

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025 dont le total est de 33 970 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 10 865 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 2014 approuvé par arrêté ministériel du 8 septembre 2014
- La loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Faits caractéristiques

La société a pris des participations dans deux nouvelles structures créées en 2025. Elles sont détenues à 50% et 51%.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré" (CMUP)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêt des comptes.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Liste des filiales (plus de 50%) et participations (plus de 10%)

Filiales	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	----- Capitaux propres	----- Dividendes encaissés	----- Valeur nette titres	----- Cautions	----- Résultat
CABINET RH RH	1 000	50.00	500	1 355	6 000
10 IMPASSE DES CHARRONS, 87520 VEYRAC	1 385		500		385
COMPETENCES AVENIR	1 000	51.00	510	2 543	
6 ROUTE DE CURZON, 87300 BELLAC	-3 340		510		-4 340

Participations	Capital	Quote-part détenue	Valeur brute titres	Prêts avances	Chiffre d'affaires
	----- Capitaux propres	----- Dividendes encaissés	----- Valeur nette titres	----- Cautions	----- Résultat